



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le mardi 2 juillet 2019 à 19 h 05
Bureau d'arrondissement
6854, rue Sherbrooke Est**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est, le mardi 2 juillet 2019, à 19 h 05.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance.

10.02 Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

10.03 Présentation du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 et période de questions des citoyens sur le PTI.

30 – Administration et finances

30.01 Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2018-2020 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - 1194859003.

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil.

70.02 Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 5
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Magella RIOUX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 25 juin 2019



Dossier # : 1194859003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Je recommande :

- d'approuver le Programme triennal d'immobilisation 2020-2022 (PTI) de l'arrondissement selon la liste des programmes inscrits dans la section «pièces jointes»,
- d'approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2019-06-25 13:05

Signataire : Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194859003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de respecter les dispositions prévues à l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4)*, les budgets des arrondissements approuvés par leur conseil d'arrondissement doivent être transmis au comité exécutif au plus tard le 20 novembre 2019.

L'administration municipale a fixé l'enveloppe globale des emprunts de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à 9,787 M\$ pour 2020, 8,454 M\$ pour 2021 et 8,454 M\$ pour 2022, pour un montant total de 26,695 M\$, incluant le montant supplémentaire d'enveloppe d'emprunt de 4 M\$ voté au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020, soit, 1,333 M\$ par année, pour un centre de loisirs dans le quartier Hochelaga.

L'arrondissement bénéficie encore de budgets assignés aux services centraux mais qui seront utilisés pour des investissements de nature locale en collaboration avec notre arrondissement **conditionnellement** à l'approbation du financement corporatif.

De plus, nous profiterons du report budgétaire des années antérieures et des revenus reportés parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 270216 - 3 juillet 2018 - Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2019-2021 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CA17 270405 - 7 décembre 2017 - Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2018-2020 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CA16 270358 - 6 septembre 2016 - Approuver le budget incluant la liste des projets du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal. Approuver le texte des faits saillants des investissements prévus pour 2017.

DESCRIPTION

L'arrondissement doit limiter ces investissements selon la cible annuelle d'emprunt à la charge des contribuables et les dépenses doivent être de nature capitalisable. Voici une des orientations du programme triennal d'immobilisations 2020-2022 tel que vu dans le guide des "*Orientations budgétaires*" émis par la Direction du budget et de la planification financière et fiscale de la Ville de Montréal (21 juin 2019):
"L'exercice de priorisation doit se faire par les services centraux et les arrondissements en respectant l'ordre suivant:

1. *Projets en cours de réalisation : contrat déjà octroyé ou appel d'offres lancé;*
2. *Projets urgents des mise aux normes visant la sécurité des personnes;*
3. *Projets financés par des tiers : protocole d'entente signé avec le gouvernement ou autre;*
4. *Priorités de l'Administration : en fonction des alignements stratégiques;*
5. *Dépenses visant le maintien des actifs."*

JUSTIFICATION

L'adoption de la planification des projets d'investissements est prérequis afin de faire les demandes appropriées de règlements d'emprunt pour l'exécution des travaux auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La liste des programmes qui constitue le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de l'arrondissement se retrouve dans la section "*Pièces jointes*".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin d'assurer, de maintenir et d'augmenter la qualité des milieux de vie résidentiels, nous devons aménager des quartiers durables. Ces aménagements se résument dans les réfections de parcs, l'accessibilité aux installations de façon sécuritaire, ainsi que par le respect de nouvelles normes des bâtiments, des piscines et des arénas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du PTI 2020-2022 permettra de réaliser des projets dédiés à la protection des actifs de l'arrondissement (infrastructures, bâtiments et équipements), au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens ainsi qu'à la réalisation de projets de développement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Processus d'adoption (date limite) :

- 16 août 2019 : Transmission des prévisions budgétaires finales et ajustées des unités à la Direction du budget et de la planification financière et fiscale (pour les arrondissements, les prévisions sont considérées préliminaires et administratives);
- 20 novembre 2019 : Dépôt pour approbation au CE des budgets des arrondissements;
- 20 novembre 2019 : Présentation pré-dépôt au CE;
- 27 novembre 2019 : Dépôt pour approbation au CE du budget de la Ville;
- 27 novembre 2019 : Dépôt pour adoption au conseil municipal (CM) spécial du budget (volet municipal);
- 27 novembre 2019 : Avis de motion et dépôt des règlements budgétaires;

du 29 novembre au 16 décembre 2019 : Étude détaillée du budget de la Ville par la Commission sur les finances et l'administration;
Semaine du 16 décembre 2019 : Adoption au CM spécial du budget;
16 et 19 décembre 2019 : Adoption au CM des règlements budgétaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BRISSON
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-25

Marie-Josée BOISSONNEAULT
Chef de division RFMI